



650 Métropolitaine 6098 BP 106  
06703 Saint Laurent du Var Cedex3  
<http://www.urbanfoncier.com>

## PROJET DE LOTISSEMENT DU « HAMEAU DES PINS »

COMMUNE DE BAGNOLS-EN-FORET (FR-83)

Lieu-dit « Le Queyron » Parcelles B 86-91-2188

**Demande d'examen au cas par cas :**

**Prédiagnostic environnemental sommaire**



ESPACE ENVIRONNEMENT – mai à juin 2021

**Frédéric Ethève, coordinateur-rédacteur de l'étude,**

Environnementaliste spécialisé en milieux naturels méditerranéens.

## SOMMAIRE

1.	Cadre d'étude et situation .....	3
2.	Le projet.....	6
3.	Situation au regard des inventaires et protections des milieux naturels .....	10
4.	La végétation et sa flore .....	11
4.1.	Les habitats naturels recensés .....	11
4.2.	Typologie des habitats naturels recensés .....	11
4.3.	La flore.....	11
4.4.	Enjeux de préservation des habitats et de la flore .....	13
4.5.	Evaluation des impacts du projet sur la végétation et la flore .....	14
4.5.1.	Impacts sur les habitats naturels .....	14
4.5.2.	Impacts sur le patrimoine floristique.....	14
5.	La faune.....	16
5.1.	Méthodologie.....	16
5.2.	Les Oiseaux.....	16
5.3.	Les Reptiles.....	16
5.4.	Conclusion (faune) .....	17
6.	Conclusion générale.....	17

## CARTES

<i>Carte 1 : Localisation du projet.....</i>	3
<i>Carte 2 : Localisation du projet sur fond de BDOrtho IGN 2017.....</i>	4
<i>Carte 3 : Le relief.....</i>	5
<i>Carte 4 : Le projet de lotissement.....</i>	6
<i>Carte 5 : Situation au PLU de Bagnols-en-Forêt (Source Alizé Environnement) .....</i>	7
<i>Carte 6 : Plan de principe des aménagements pluviaux (Source Alizé Environnement).....</i>	8
<i>Carte 7 : Plan d'implantation des dispositifs d'assainissement non collectif (Source Alizé Environnement) ....</i>	9
<i>Carte 8 : Prospection de la Tortue d'Hermann .....</i>	10
<i>Carte 9 : Physionomie végétale : principaux arbres .....</i>	12
<i>Carte 10 : Physionomie végétale : principaux arbres conservés.....</i>	15

## PHOTOGRAPHIES

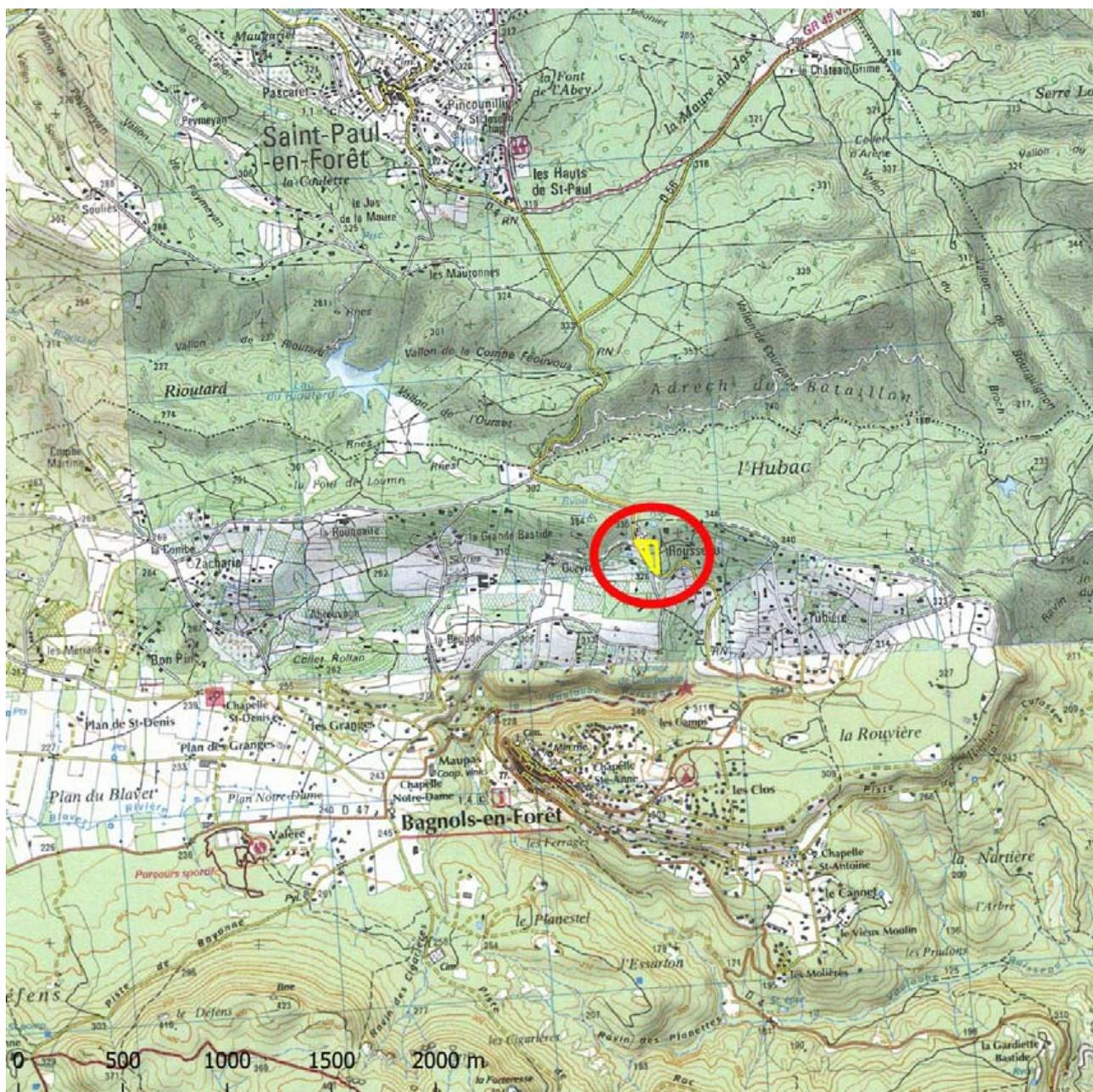
<i>Photographie 1 : L'Ophrys abeille (Ophrys apifera) .....</i>	11
<i>Photographie 2 : Serapias vomeracea.....</i>	13
<i>Photographie 3 : Linum narbonense.....</i>	13

## TABLEAUX

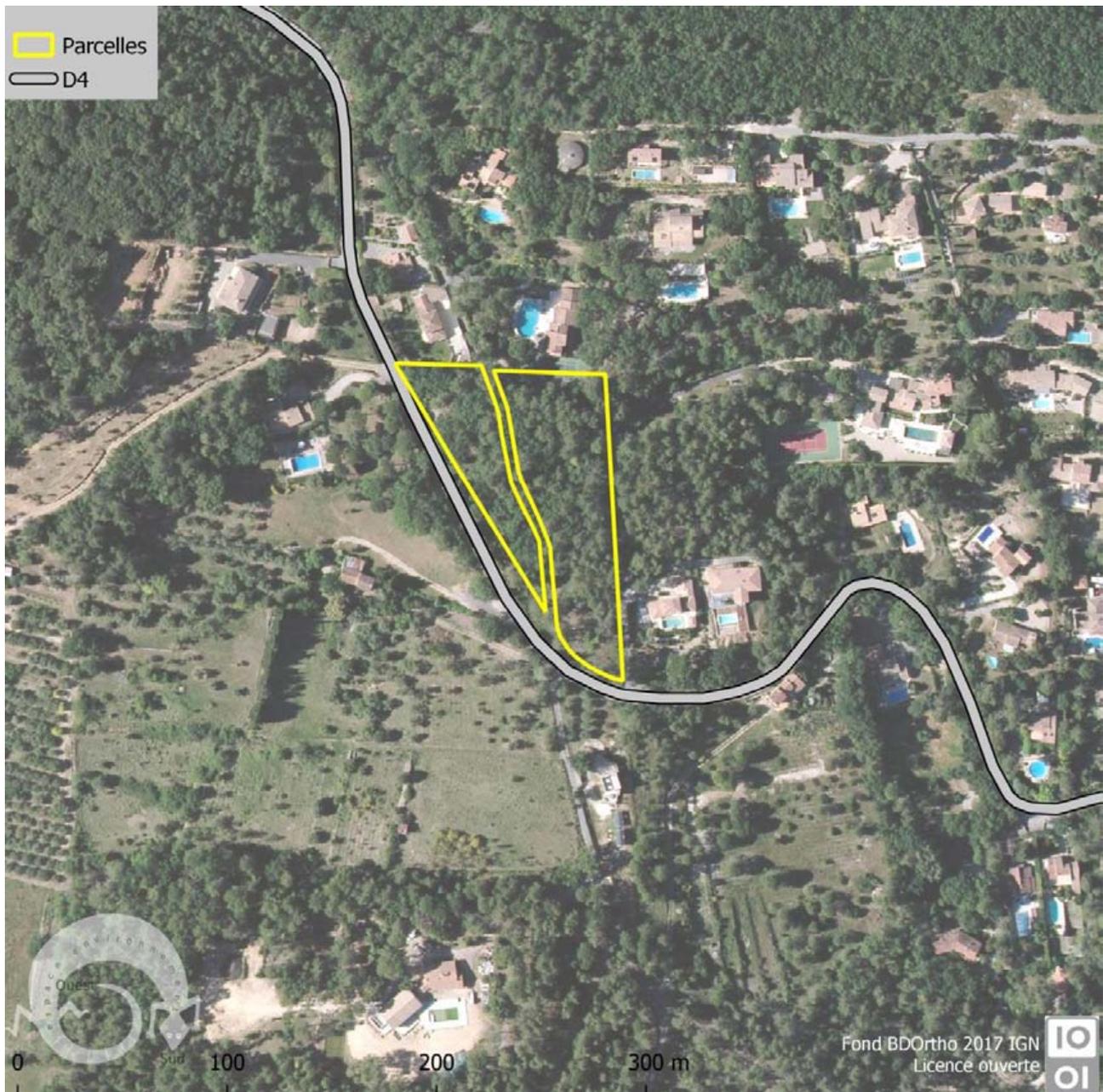
<i>Tableau 1 : Les oiseaux .....</i>	16
<i>Tableau 2 : Les reptiles .....</i>	16

## 1. Cadre d'étude et situation

Le projet de lotissement du « Hameau des Pins » se situe à 1 km au Nord du village de Bagnols-en-forêt, en bordure de la RD4 entre le quartier du Queyron et celui de Rousseau.



Carte 1 : Localisation du projet



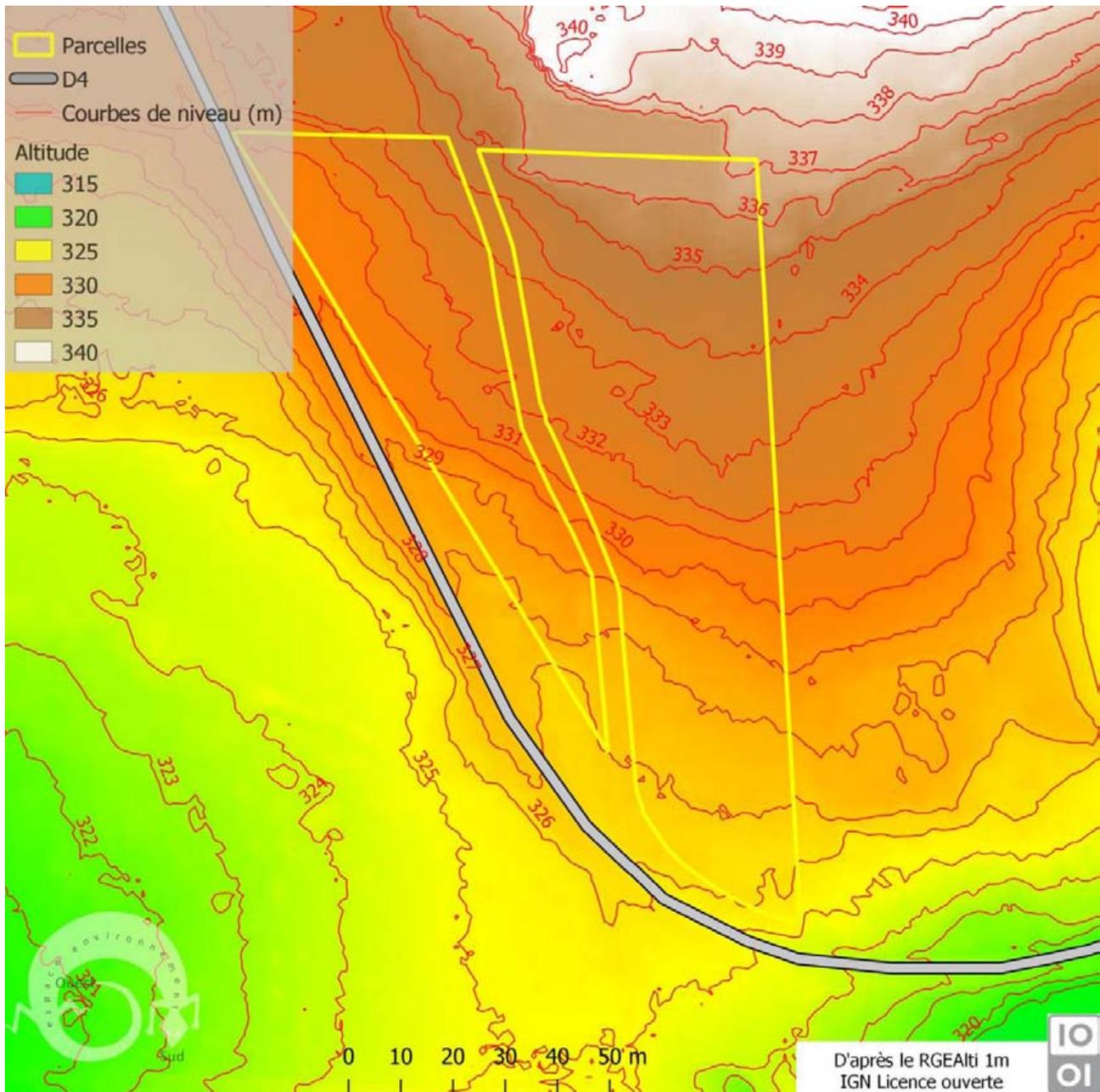
Carte 2 : Localisation du projet sur fond de BDOrtho IGN 2017

Le projet se situe entre le quartier résidentiel de « Rousseau », dans un « méandre » de la départementale 4.

**Le secteur est positionné dans l'étage bioclimatique mésoméditerranéen, dans le secteur pré-ligure du Var oriental.**

**Le socle géologique est constitué de calcaires gréseux et brèches du Jurassique.**

**De ce côté de la départementale, le terrain du projet n'est pas en AOC Viticole.**



Carte 3 : Le relief

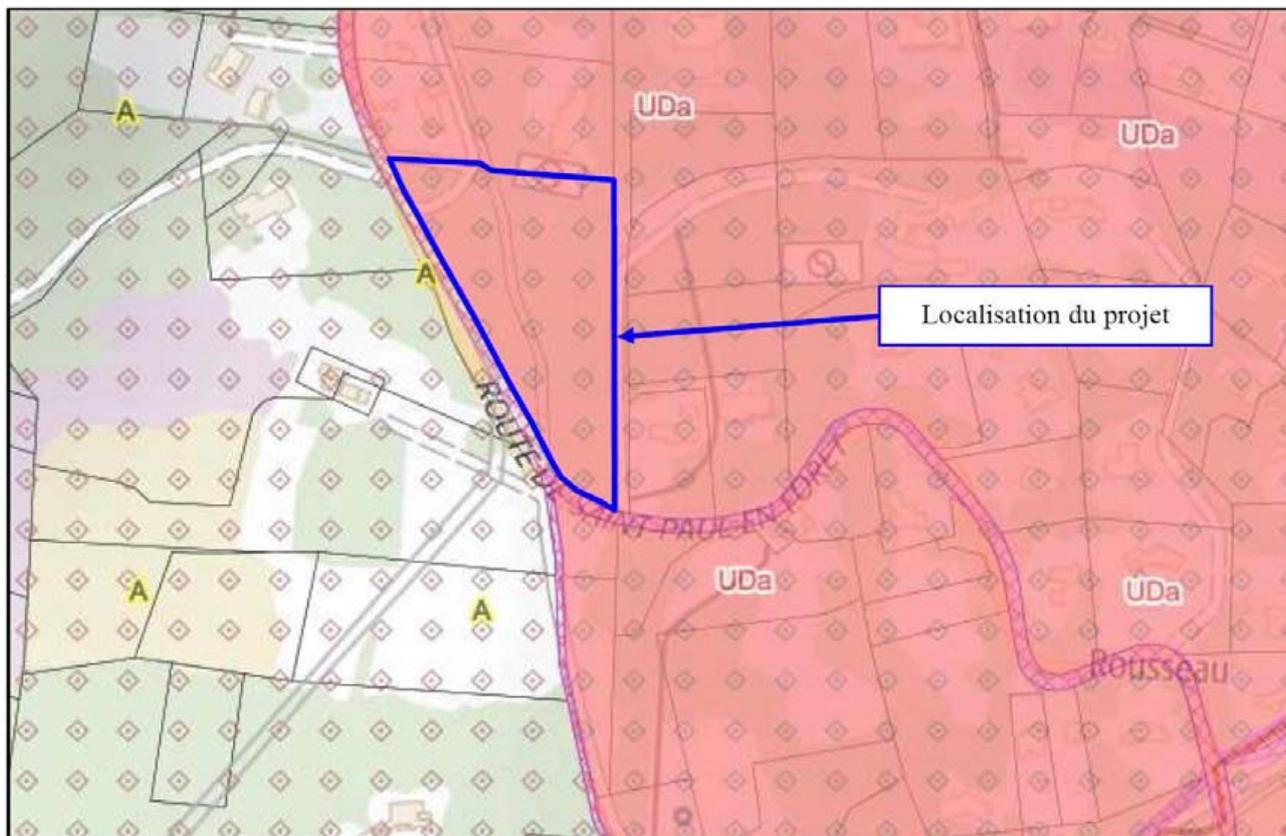
L'emprise du projet affiche une déclivité Nord-Sud, passant de 338 m à 325 m d'altitude

## 2. Le projet



Carte 4 : Le projet de lotissement

Le projet consiste en un lotissement de 9 lots totalisant 7 034 m<sup>2</sup> de surface totale, soit en moyenne 782 m<sup>2</sup> par lot. En tenant compte des marges de recul des constructions par rapport aux limites séparatives et aux voiries (internes et D4), les surfaces constructibles (hors limites d'emprise au sol) sont représentées en aplat rouge sur la carte précédente.



Carte 5 : Situation au PLU de Bagnols-en-Forêt (Source Alizé Environnement)

Le projet est situé en zone UDa comme le présente l'extrait ci-dessus du zonage du PLU approuvé le 5 avril 2013 et modifié le 29 octobre 2020.

La zone UD correspond à une zone majoritairement résidentielle dont la situation au regard de contraintes paysagères et/ou environnementales justifie le maintien d'un tissu urbain aéré.

Le secteur UDa du projet est de plus faible densité, avec une emprise au sol des constructions fixée à 10%, soit **78 m<sup>2</sup> en moyenne** dans le projet.

Les bâtiments auront une hauteur absolue maximale (sol naturel jusqu'au niveau de l'éégout du toit) de 7m.

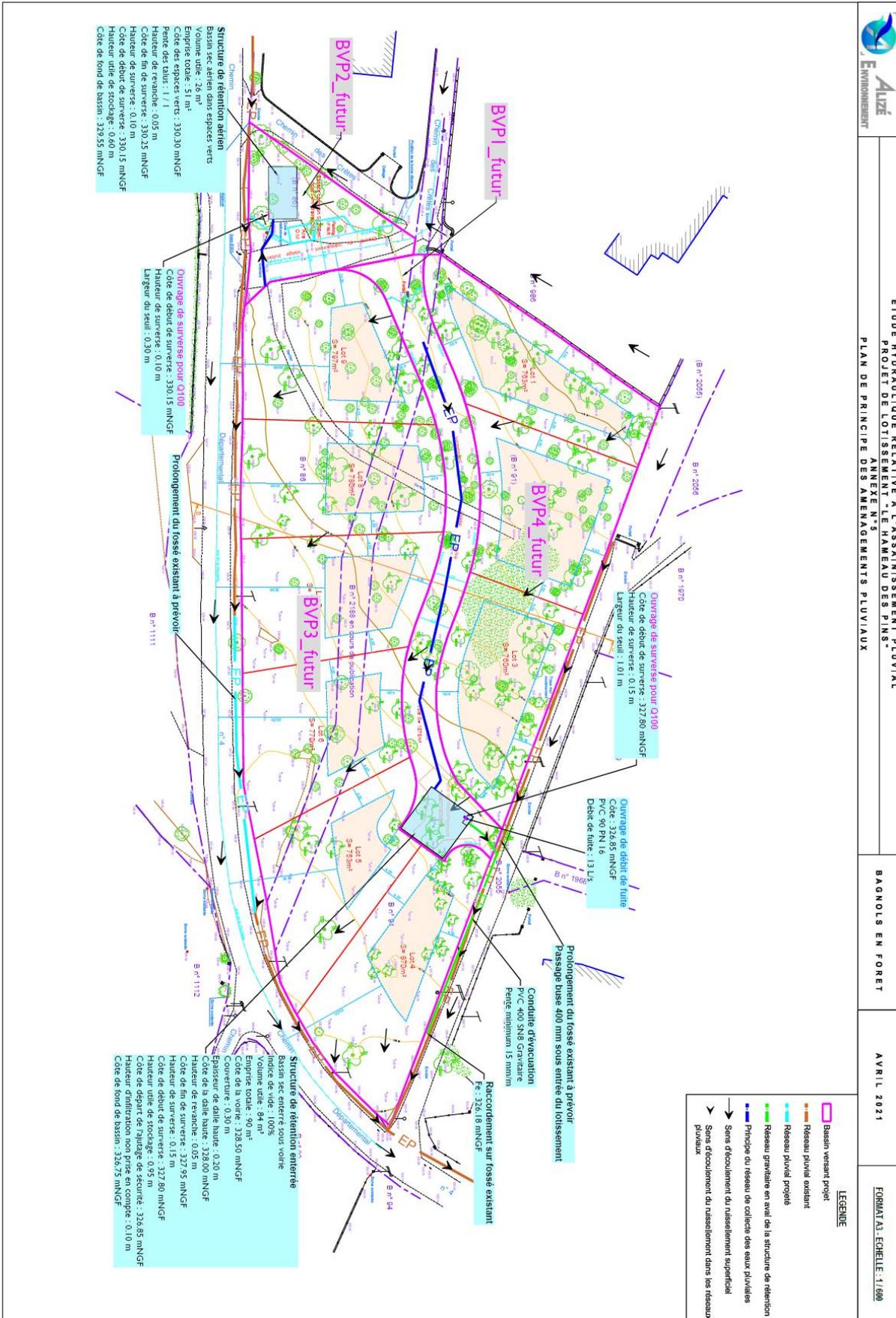
La situation des constructions, leur architecture, leurs dimensions et leur aspect extérieur doivent être adaptés au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Les bâtiments devront utiliser au mieux la topographie de la parcelle et les terrassements seront, s'ils sont indispensables, réduits au strict minimum. L'orientation des constructions se fera, en règle générale, parallèlement aux courbes de niveau dans les sites pentus. La végétation sera le plus souvent possible conservée et le projet devra comporter une plantation d'accompagnement du (ou des) bâtiments.

L'orientation du bâtiment sera, dans la mesure du possible, déterminée de manière à optimiser les caractéristiques bioclimatiques du terrain :

- pour profiter des apports solaires et protéger les bâtiments des vents froids en hiver tout en aménageant le confort d'été en évitant la surchauffe des volumes habités,
- en limitant les ombres portées sur les bâtiments, produites par le bâti lui-même ou les plantations végétales.

Le projet a fait l'objet d'une étude hydraulique relative à l'assainissement pluvial (Alizé Environnement)



Carte 6 : Plan de principe des aménagements pluviaux (Source Alizé Environnement)



### 3. Situation au regard des inventaires et protections des milieux naturels

Le projet se situe HORS NATURA 2000, HORS ZNIEFF, HORS Zones humides (et non parcouru par un cours d'eau), et en dehors de toute zone de protection réglementaire de milieux naturels.

Au niveau du SRCE, il ne se situe sur aucun réservoir biologique à conserver ou à remettre en bon état, ni sur aucun espace de mobilité des cours d'eau.

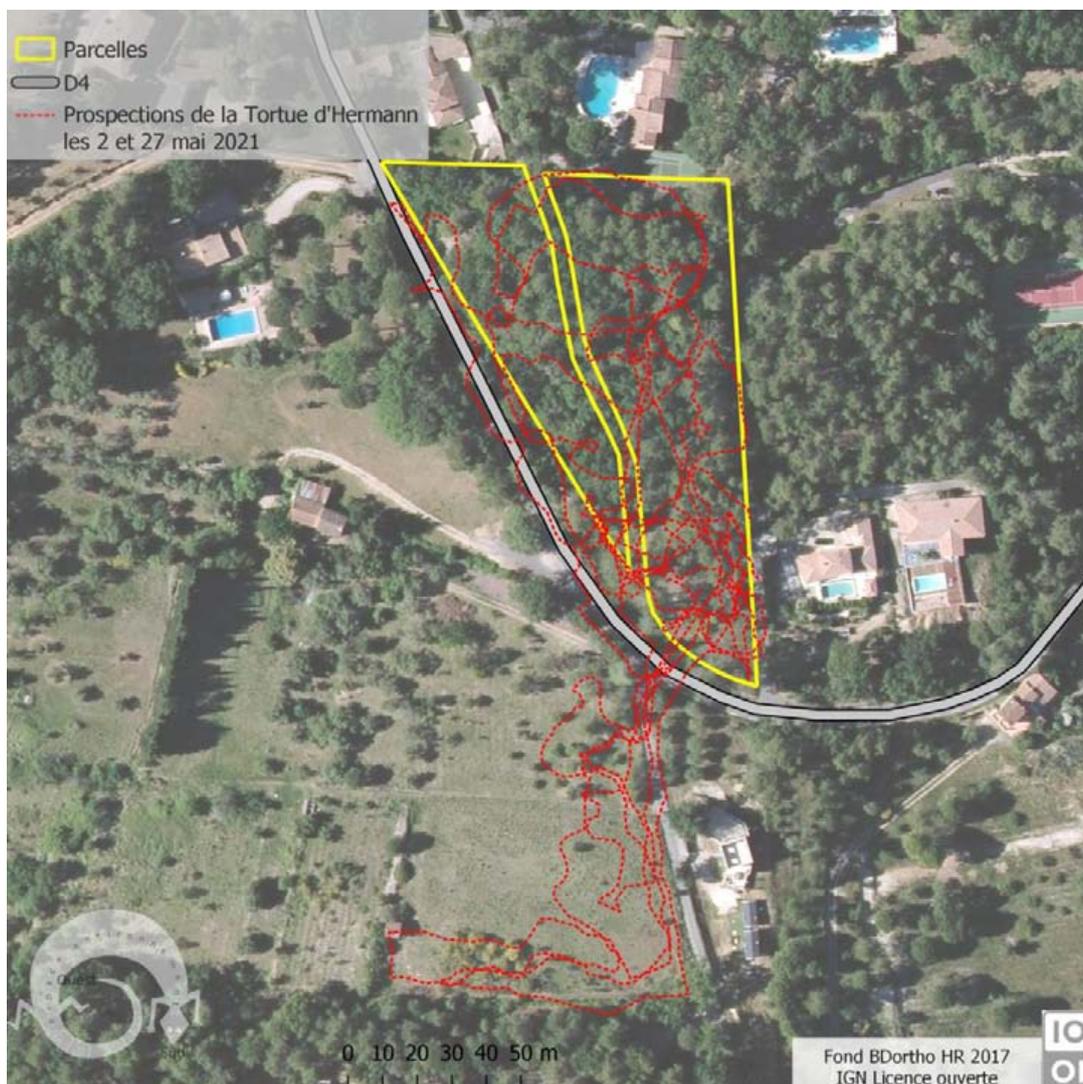
Il se situe par contre en zone modérée (verte) pour la Tortue d'Hermann : 2 demi-journées de prospections de cette espèce protégée emblématique du Var ont donc été effectuées par beau temps (20°C, vent nul) sur les parcelles et alentours les 2 et 27 mai 2021 pendant plus de 5h au total.

*Méthodologie Diagnostic approfondi au printemps (Secteur modéré)*

La méthode de prospection a respecté les différents protocoles d'usage, à savoir une écoute et une recherche visuelle attentives d'au moins 20 mn par quadrat de 50m x 50m.

La méthode a consisté à parcourir le site à pas lents et de manière erratique en pratiquant des arrêts tous les 4 à 5 mètres. Cette technique permet, outre la recherche visuelle, la détection sonore des tortues en déplacement dans les fourrés et buissons. L'emploi de GPS en position « tracé » matérialisant le trajet effectué sur le site, a permis de balayer l'ensemble du secteur de recherche de manière homogène bien qu'aléatoire.

**Malgré cette méthodologie approuvée, et un beau temps : aucune Tortue d'Hermann n'a été contactée sur le site et ses environs.**



Carte 8 : Prospection de la Tortue d'Hermann

## 4. La végétation et sa flore

### 4.1. Les habitats naturels recensés



La végétation du site consiste en une chênaie mixte (yeuseraie et pubescente) sous pins d'Alep (et quelques pignons et maritimes).

Le sous-bois est très débroussaillé en bordure de la D4, notamment au Sud (pelouses à Brome érigé), et assez pauvre dans la moitié Nord (litière recouverte de lierre).

### 4.2. Typologie des habitats naturels recensés

Parmi, les habitats recensés, seul un habitat peut être classé comme habitat d'intérêt communautaire au sens de la Directive Habitat.

Intitulé et code Directive Habitats	Code CORINE biotopes
Yeuseraies-Chênaies pubescentes à Gesce à larges feuilles (9340-8)	Forêts de Chênes verts méso-et supraméditerranéens & Bois de Chênes blancs eu-méditerranéens(45.3 et 41.714)

### 4.3. La flore

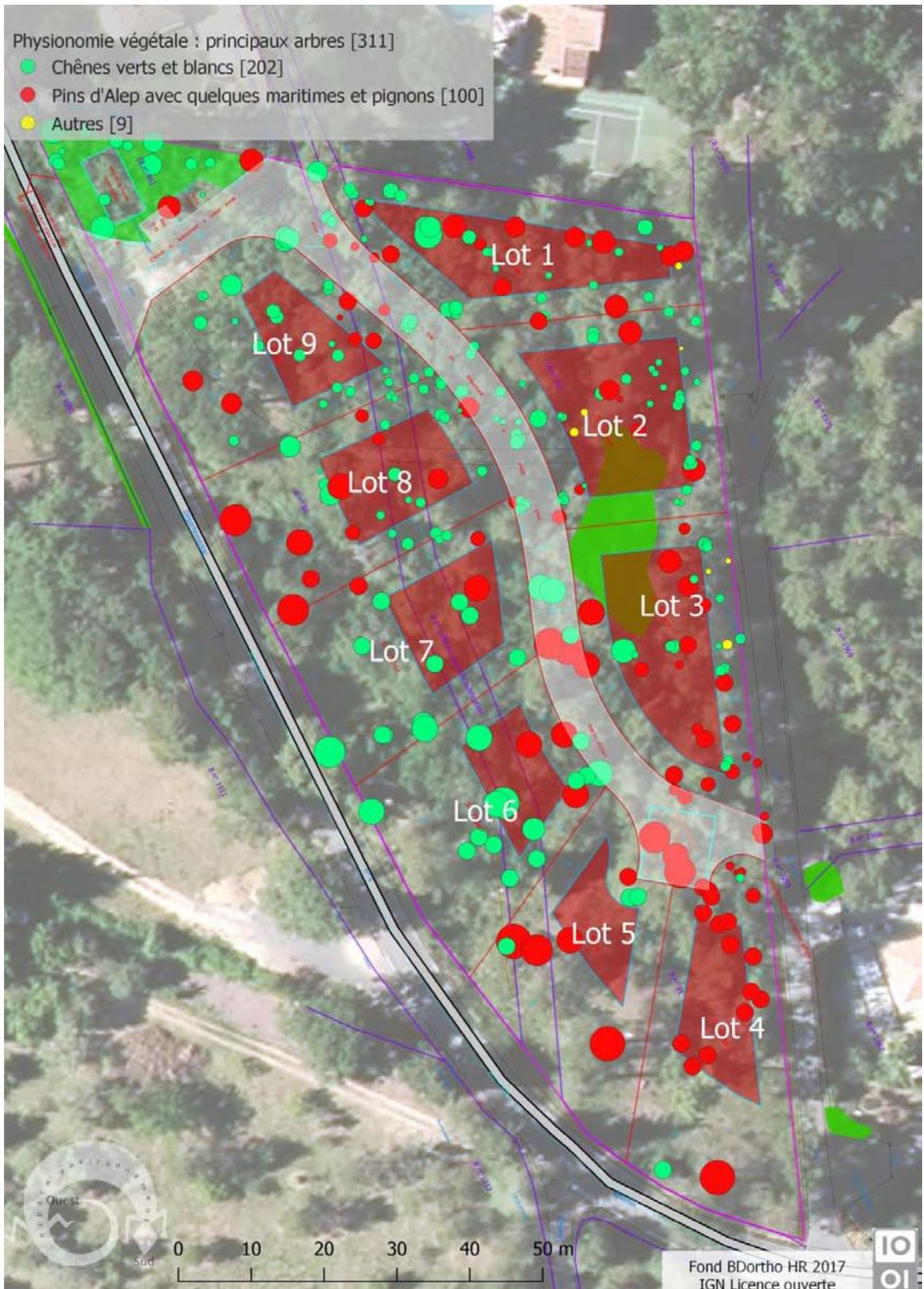
Les Chênaies pubescentes mixtes présentent une flore très classique de la Chênaie verte tandis que les espèces liées à la Chênaie pubescente sont très peu représentées. Leur diversité floristique est peu élevée comme souvent dans ces formations sombres et principalement représentée par le cortège arbustif sempervirent qui caractérise les formations de Chêne vert.



La pelouse débroussaillée du Sud de la zone abrite de belles stations d'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) :

Cette belle orchidée n'est cependant pas protégée en Provence.

Photographie 1 : L'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)



Carte 9 : Physionomie végétale : principaux arbres



Parmi les espèces ciblées, aucune Sérapias négligée (*Serapias neglecta\**) n'a été recensée ; seules quelques *S. vomeracea* (photo ci-contre), et quelques *Orchis purpurea*, *Ophrys scolopax*... mais aucune protégée.

Particulièrement recherché parce que répertorié à proximité dans la base de données SILENE Flore, l'*Ophrys* de Bertoloni n'a pas été trouvé sur le site du projet malgré sa bonne période de floraison (mai-juin).

Photographie 2 : *Serapias vomeracea*



Photographie 3 : *Linum narbonense*

*Ophrys scolopax* Cav., *Bromopsis erecta* (Huds.) Fourr., *Potentilla recta* L., *Ophrys apifera* Huds., *Pyrus spinosa* Forssk., *Dorycnium hirsutum* (L.) Ser., *Anacamptis pyramidalis* (L.) Rich., *Trifolium pratense* L., *Linum narbonense* L., *Geum sylvaticum* Pourr., *Coronilla valentina* L., *Hippocrepis comosa* L., *Carex flacca* Schreb., *Hippocrepis comosa* L....

#### 4.4. Enjeux de préservation des habitats et de la flore

Concernant les habitats, seul un habitat est classé comme habitat d'intérêt communautaire. Toutefois, la présence d'un tel habitat, en dehors des périmètres Natura 2000, ne constitue pas en soi une contrainte rédhibitoire en vue d'un aménagement.

Cet habitat se révèle en grande partie anthropisé, en raison des opérations de dépressage et de débroussaillage. Son sous-bois a été éliminé sur une majorité de la surface forestière étudiée et ce groupement ne conserve plus une ambiance forestière ni une naturalité typique de ce genre d'habitat.

Concernant la flore, aucune espèce rare et/ou protégé n'a été recensée

#### 4.5. Evaluation des impacts du projet sur la végétation et la flore

##### 4.5.1. Impacts sur les habitats naturels

La construction des 9 lots va générer la destruction d'environ 113 grands arbres sur 311 : 67 grands chênes verts (yeuses) et blancs (pubescents), et 46 pins divers, en majorité des pins d'Alep. (cf. carte suivante).

Le projet va affecter exclusivement des impacts concernant la Chênaie mixte :

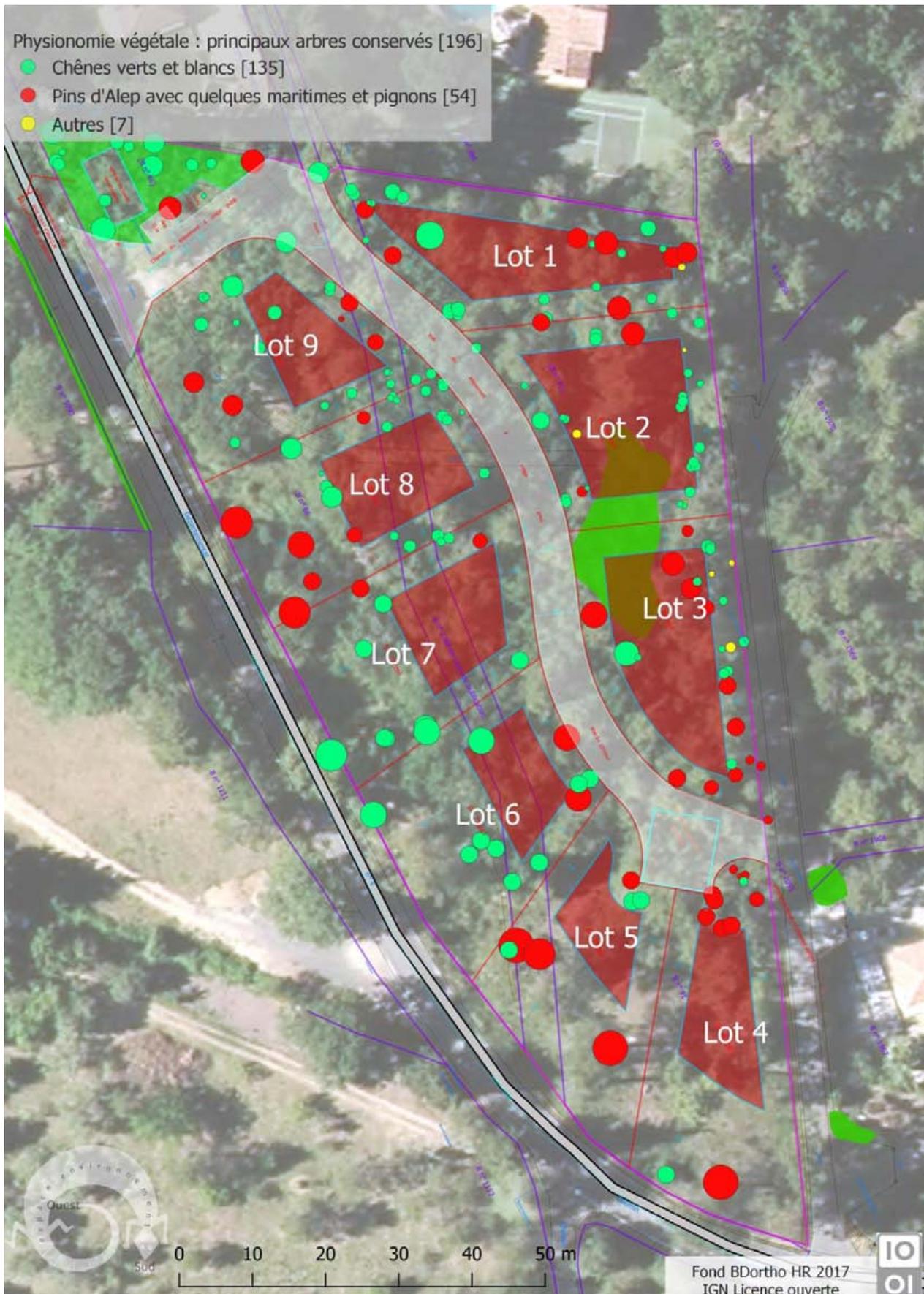
Habitats concernés	Enjeux de conservation	Destruction directe ou indirecte	Impacts à l'échelle de l'aire d'étude
Chênaie mixte	Moyen car habitats altérés	Destruction directe de peuplements mixtes de Chêne pubescent et Chêne vert	Moyen : Habitat déjà altéré présentant une faible naturalité, moyennement représentatif des peuplements naturels.

Les 2/3 des grands arbres, notamment des grands chênes verts et blancs seront en principe conservés.

Les enjeux de conservation et les impacts apparaissent alors modérés.

##### 4.5.2. Impacts sur le patrimoine floristique

Les impacts sur le patrimoine floristique semblent faibles dans la mesure où il n'a pas été observé d'espèces végétales patrimoniales (au seul mois de mai, cependant).



Carte 10 : Physionomie végétale : principaux arbres à priori conservés

## 5. La faune

### 5.1. Méthodologie

Eu égard aux **deux seules journées de prospection durant le seul mois de mai**, seuls deux groupes faunistiques ont été travaillés : les Oiseaux et les Reptiles.

Les espèces aviaires ont été déterminées par observation directe au zoom 600mm ou par identification de leurs cris et chants.

Les Reptiles ont été recherchés à vue ou sous les pierres lors de transects diurnes dans les divers habitats de la zone d'étude.

### 5.2. Les Oiseaux

Les investigations sur le terrain ont permis de contacter les espèces listées dans le tableau suivant qui indique les éventuels classements européens en Directive Oiseaux, les degrés de menaces (liste rouge française PACA) et les statuts biologiques (nicheur, en action de chasse...) et légaux (protection nationale, espèce chassable) :

Espèces	Dir. Oiseaux	Liste rouge	Statut biol.	Statut légal
Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> )	-	- LC	Nicheur	Protégé
Merle noir ( <i>Turdus merula</i> )	Annexe II/2	- LC	Nicheur	Chassable
Grive draine ( <i>Turdus viscivorus</i> )	Annexe II/2	- LC	Nicheur	Chassable
Fauvette mélanocéphale ( <i>Sylvia melanocephala</i> )	-	- LC	Nicheur	Protégé
Corneille noire ( <i>Corvus corone</i> )	Annexe II/2	- LC	Nicheur	
Mésange à longue queue ( <i>Aegithalos caudatus</i> )	-	- LC	Nicheur	Protégé
Mésange huppée ( <i>Lophophanes cristatus</i> )		- LC	Nicheur	Protégé
Grimpereau des jardins ( <i>Certhia brachydactyla</i> )	-	- LC	Nicheur	Protégé
Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )	-	- LC	Nicheur	Protégé
Roitelet à triple bandeau ( <i>Regulus ignicapilla</i> )		- LC	Nicheur	Protégé

Tableau 1 : Les oiseaux

Toutes ces espèces sont en préoccupation mineure (LC) sur la liste rouge des nicheurs PACA.

Le cortège aviaire est peu diversifié et relativement banal, corollaire de la carence en diversité d'habitat et d'écotones : la plupart des espèces identifiées sont liées aux espaces forestiers ou buissonnants.

Aucun taxon ne connaît de situation de rareté ou vulnérabilité.

### 5.3. Les Reptiles

Le travail de terrain a permis l'observation d'une seule espèce, dont le tableau suivant récapitule les statuts de protection et les niveaux de menace :

Espèces	Dir. Habitats	Liste rouge
Lézard vert occidental ( <i>Lacerta bilineata</i> )	Annexe IV	- LC

Tableau 2 : Les reptiles

Le cortège est vraiment pauvre en espèces pour la même raison que celle invoquée pour les Oiseaux : la prédominance au Nord d'un milieu forestier banalisé très peu favorable aux Reptiles.

Le Lézard vert occidental, bien que listée en annexe IV de la Directive-Habitats, n'en est pas moins l'un des Sauriens français les plus communs, actuellement en expansion dans le nord du pays et très répandu dans notre région. Ses fortes tendances forestières nous l'ont fait contacter à plusieurs reprises sur les lisières des milieux boisés du site.

Le Lézard vert occidental ne connaît aucun degré de menace ou de vulnérabilité et ne présente pas d'intérêt conservatoire.

#### **5.4. Conclusion (faune)**

A l'issue des deux seules journées de prospection durant le mois de mai 2021, la zone étudiée affiche des cortèges banals aux effectifs réduits qui n'abritent aucune espèce à valeur patrimoniale ou conservatoire.

La Tortue d'Hermann a été particulièrement recherchée mais n'a pas été observée : peu de strate herbacée favorable, un milieu enclavé entre la D4 et les habitations clôturées, et pas de présence d'eau.

#### **6. Conclusion générale**

La présente étude a consisté en un seul prédiagnostic sommaire « premières observations naturalistes et étude de la Tortue d'Hermann » au mois de mai 2021.

Le projet se situe HORS NATURA 2000, HORS ZNIEFF, HORS Zones humides (et non parcouru par un cours d'eau), et en dehors de toute zone de protection réglementaire de milieux naturels.

Au niveau du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, il ne se situe sur aucun réservoir biologique à conserver ou à remettre en bon état, ni sur aucun espace de mobilité des cours d'eau.

D'après notre connaissance des réglementations et arrêtés en vigueur, le projet est alors susceptible d'être autorisé au défrichement puisqu'il ne recèle a priori aucune espèce protégée animale ou végétale à enjeu de conservation, et notamment pas de Tortue d'Hermann.